

La

Semaine Religieuse

DE
Québec

VOL. XXV

Québec, 10 mai 1913

No 40

DIRECTEUR, M. L'ABBÉ V.-A. HUARD

SOMMAIRE

— o —

Calendrier, 625. — Les Quarante-Heures de la semaine, 625. — Mandement sur le Jubilé accordé par Sa Sainteté le Pape Pie X, 626. — Chrenique diocésaine, 631. — L'Indulgence de l'Autel privilégié, 632. — Pour la canonisation de la B. Jeanne d'Arc, 633. — Un événement religieux en Angleterre, 635. — Lourdes « Lourdensis », 638. — Bibliographie, 638.

Calendrier

— o —

| | | | |
|----|----------|---|--|
| 11 | DIM | r | Pentecôte, 1 cl. avec oct. privilégiée ; Vêp. de la Pentecôte. |
| | Lundi | r | } De l'octave, <i>abl. 1 cl.</i> |
| 12 | Mardi | r | |
| 13 | Mercredi | r | Quatre-Temps. Jeûne. De l'octave. |
| 14 | Jeudi | r | De l'octave. |
| 15 | Vendredi | r | Quatre-Temps. Jeûne. De l'octave. |
| 16 | Sam. | r | Quatre-Temps. Jeûne. De l'octave. |

Les Quarante-Heures de la semaine

— o —

11 mai, Hôpital-Général, Québec. — 12, Sainte-Emmélie. — 13, Saint-Honoré. — 14, Lac Edouard. — 16, Sainte-Hénédine. — 17, Saint-David.

MANDEMENT

SUR LE JUBILÉ ACCORDÉ PAR S. S. LE PAPE PIE X
A L'OCCASION DU XVI^e CENTENAIRE
DE L'ÉDIT DE MILAN.

LOUIS-NAZAIRE BÉGIN, PAR LA GRACE DE DIEU ET DU
SIÈGE APOSTOLIQUE, ARCHEVÊQUE DE QUÉBEC.

Au clergé séculier et régulier, aux communautés religieuses et à tous les fidèles de l'archidiocèse de Québec, Salut et Bénédiction en Notre-Seigneur.

Nos Très Chers Frères,

Nous avons la grande joie de vous communiquer, aujourd'hui, le texte des Lettres Apostoliques par lesquelles Notre Très Saint Père, le Pape Pie X, invite tous les enfants de l'Église catholique à gagner la précieuse Indulgence d'un Jubilé Universel. Cette faveur insigne est accordée aux fidèles à l'occasion des Fêtes Constantinienues, que l'on célèbre, cette année, pour commémorer le seizième centenaire de l'Édit de Milan.

L'histoire de l'Église, Nos très chers frères, est toute remplie d'événements admirables, où se montrent les desseins de la Providence et où se réalisent les promesses du divin Maître. Le souvenir de ces événements se transmet de siècle en siècle, projetant sur les générations qui se succèdent de lumineux et salutaires enseignements. Rien ne reconforte les vaillants lutteurs d'aujourd'hui comme le spectacle des héroïques combats d'autrefois. A ceux que déconcertent les tristesses du présent, et qui s'imaginent que, par le triomphe de certaines erreurs et la ruine de certaines libertés, les portes de l'enfer vont définitivement prévaloir contre l'Église, il suffit de rappeler quelques dates de notre histoire, pour que leur confiance se ranime. De tous les tombeaux où l'on a voulu l'ensevelir, après l'avoir crucifiée, l'Église est sortie triomphante, comme son divin Fondateur. C'est quand elle paraît toucher le fond des humiliations qu'elle arrache à ses persécuteurs de

surprenants aveux, convertit ses bourreaux; transforme les instruments de sa torture en insignes de son triomphe, et, à travers les débris où semblait s'être abîmée sa puissance, dresse plus solide que jamais le trône de sa force et de sa gloire.

C'est l'une de ces étonnantes résurrections, c'est l'une de ces triomphes imprévus où s'affirme une puissance surhumaine, que rappellent au monde chrétien les présentes Fêtes Constantinienues.

Depuis sa naissance au Calvaire, l'Église avait surtout gardé et montré au monde les traits de Jésus crucifié. Trois siècles de vie cachée, d'humiliations incessantes, de persécutions sanglantes, l'avaient suffisamment marquée du signe de la souffrance. Elle était prête à entrer dans le royaume de sa gloire terrestre. C'est la main d'un empereur païen qui devait lui en ouvrir la porte.

Victorieux de Maxence, en 313, Constantin comprend qu'il doit sa victoire au Dieu des chrétiens. Le signe qui lui est apparu dans les airs, la belle conduite des serviteurs du Christ, et, surtout, la grâce surnaturelle, qui l'a déjà touché et marqué pour les œuvres de Dieu, lui ouvrent les yeux et le déterminent à consacrer, par un acte de solennelle gratitude, le triomphe mémorable qu'il vient de remporter. Il rend donc le fameux Édît de Milan, qui met fin aux persécutions sanglantes et donne à l'Église la paix dans l'honneur et dans la liberté.

Ce fut une heure solennelle entre toutes que celle où l'on vit enfin se dissiper ce nuage de soupçons injustes et de calomnies infâmes qui pesait depuis l'origine sur la religion nouvelle.

Le paganisme était vaincu; le Christ triomphant allait régner par son Église sur la société régénérée; la croix allait prendre sa place d'honneur et faire rayonner sur le monde le signe de l'espérance, de l'amour et du salut. Aussi, quels tressaillements d'allégresse firent battre les cœurs des disciples de Jésus! Quelles actions de grâces montèrent vers l'Empereur qui se faisait le ministre docile des desseins de la Providence, et de lui jusqu'à Dieu qui faisait éclater ainsi sa puissance et sa bonté!

Il était opportun, Nos très chers frères, de rappeler

ce beau geste de l'empereur Constantin, et de remettre sous les yeux de la génération actuelle cette page si touchante et si glorieuse de l'histoire ecclésiastique. De tels souvenirs sont bien faits pour consoler et encourager les catholiques, dans les luttes et les angoisses du temps présent ; ils offrent aussi aux persécuteurs d'aujourd'hui un exemple et une leçon qu'ils peuvent méditer avec profit.

Nous vous invitons donc, Nos très chers frères, à répondre aux désirs du Souverain Pontife, et à bien entrer dans les sentiments de l'Église universelle, en mêlant votre joie à celle de tous vos frères dans la foi, et en faisant écho aux cantiques d'actions de grâces qui vont prouver à Dieu que son peuple garde fidèlement, à travers les siècles, le souvenir de ses bienfaits.

Afin de mieux fixer dans les esprits et de rendre plus salubre aux âmes le souvenir de ce glorieux événement, Notre Très Saint Père le Pape a bien voulu ouvrir le trésor des grâces célestes, et enrichir d'une indulgence plénière, en forme de jubilé, les fêtes que célèbrent dans la joie toutes les nations catholiques.

Le bienfait d'un jubilé universel, Nos très chers frères, est parmi les plus insignes que l'Église puisse accorder à ses enfants. Faisant appel à toute la puissance d'amour et de pardon que le Christ lui a communiquée, elle tire des divins trésors toutes les miséricordieuses richesses qu'y ont accumulées les mérites infinis de Jésus-Christ et les mérites surabondants de la sainte Vierge et des saints, et elle les applique aux fidèles vivants et défunts avec une libéralité toute maternelle.

Pour faciliter à tous le gain de cette indulgence plénière, l'Église suspend les rigueurs de sa discipline ; elle élargit et rend plus accessibles les avenues qui conduisent aux sources de la grâce et de la vie ; elle fait plus pressantes ses invitations aux pécheurs les plus indignes ; elle envoie tous ses pasteurs à la poursuite des brebis égarées, et elle augmente leurs pouvoirs afin de favoriser la miséricordieuse conquête des âmes en perdition.

Nous croyons inutile, Nos très chers frères, de vous exhorter à bien mettre à profit ces grâces extraordinaires. L'esprit de foi, dont vous nous donnez tant de preuves

consolantes, nous permet d'espérer que le présent Jubilé produira dans ce diocèse tous ses fruits de pardon et de salut. Les justes y chercheront et y trouveront des secours efficaces pour se sanctifier davantage, et pour persévérer dans les voies de la justice. Les pécheurs, touchés par les manifestations exceptionnelles de la charité divine, se souviendront, comme l'enfant prodigue, des jours heureux où ils habitaient la maison paternelle ; pressés par le repentir, ils se lèveront et viendront avec une filiale confiance se jeter dans les bras du Père qui les attend. Un généreux pardon les revêtira de leur robe d'innocence, et, au joyeux banquet eucharistique, ils goûteront encore une fois combien le Seigneur est doux, et de quel inépuisable amour Il poursuit ses enfants coupables.

A ces causes, et le saint Nom de Dieu invoqué, Nous réglons et ordonnons ce qui suit :

1. — Conformément à la Lettre Apostolique *Magni faustique eventus*, que Nous publions et promulguons par les présentes, le Jubilé Constantinien s'ouvrira, dans ce diocèse, le dimanche 4 mai, pour se clore le lundi 8 décembre 1913.

2. — Les conditions à remplir pour gagner l'indulgence plénière du Jubilé sont les suivantes :

(a) La confession et la communion, avec les dispositions requises ;

(b) Une aumône, proportionnée aux moyens de chacun, et faite soit aux pauvres, soit en faveur d'œuvres pies ;

(c) Six visites distinctes qui devront se faire aux églises désignées comme suit : Les fidèles de Notre-Dame de Québec, de Saint-Patrice et de Saint-Jean-Baptiste visiteront une fois la Basilique, les églises de Saint-Patrice, de Saint-Jean-Baptiste et les chapelles du Séminaire, de l'Hôtel-Dieu et du Patronage ; les fidèles de Saint-Roch visiteront trois fois leur église paroissiale, et une fois les églises de Notre-Dame de Jacques-Cartier et de Saint-Sauveur et la chapelle de Notre-Dame de Lourdes ; les fidèles de Notre-Dame de Jacques-Cartier visiteront trois fois leur église paroissiale, et une fois les églises de Saint-Roch et de Saint-Sauveur et la chapelle de Notre-Dame de Lourdes ; les fidèles de Saint-Sauveur visiteront trois fois leur

église paroissiale et une fois les églises de Notre-Dame de Jacques-Cartier et de Saint-Malo et la chapelle de Notre-Dame de Lourdes ; les fidèles de Saint-Malo visiteront trois fois leur église paroissiale et une fois les églises de Saint-Sauveur et de Notre-Dame de Jacques-Cartier et la chapelle de Notre-Dame de Lourdes ; les fidèles des autres paroisses de la ville et du diocèse visiteront six fois leur église ou chapelle paroissiale ; les religieuses cloîtrées ou non cloîtrées et leurs novices, ainsi que toutes les personnes qui vivent dans les monastères, les couvents ou les collèges, visiteront six fois la chapelle ou l'oratoire de l'institution où elles résident.

Dans chacune de ces visites, on devra prier aux intentions du Souverain Pontife, pour la prospérité et l'exaltation de la sainte Église, pour l'extirpation des hérésies, pour la concorde entre les princes chrétiens, pour la paix et pour le salut de tout le peuple fidèle. Il suffira, pour remplir cette obligation, de réciter cinq *Pater* et cinq *Ave* selon les intentions indiquées.

3. — L'Indulgence de ce Jubilé peut être appliquée, par mode de suffrage, aux âmes du purgatoire.

4. — Les navigateurs et voyageurs, dès qu'ils auront regagné leur domicile, ou qu'ils auront atteint un point déterminé de leur voyage, pourront gagner l'Indulgence du Jubilé, en accomplissant les œuvres ci-dessus indiquées, et en visitant six fois l'église paroissiale ou principale du lieu de leur domicile ou de leur séjour passager.

5. — Les confesseurs sont autorisés à dispenser de la réception de la Sainte Eucharistie les enfants qui n'ont pas encore fait leur première communion.

6. — Toutes les personnes laïques ou ecclésiastiques, du clergé séculier ou régulier, que la maladie ou n'importe quel autre motif empêcherait d'accomplir en tout ou en partie les œuvres ci-dessus indiquées, peuvent s'adresser à leur confesseur, qui est autorisé à commuer ces pratiques en d'autres œuvres de piété, ou à les proroger à une autre époque, selon les circonstances où se trouve le pénitent.

7. — Les religieuses cloîtrées ou non cloîtrées et leurs novices sont autorisées à faire leur confession du Jubilé à

tout prêtre approuvé dans ce diocèse pour entendre les confessions des religieuses.

8. — Les fidèles, les prêtres et les religieux peuvent choisir pour leur confession du Jubilé tout prêtre, séculier ou régulier, approuvé dans ce diocèse.

9. — Tout confesseur, ainsi choisi par un pénitent qui veut gagner l'Indulgence du Jubilé, peut absoudre ce pénitent, pour cette fois seulement, et uniquement dans le for de la conscience, de toute faute, excommunication, suspension et censure réservée au Pape ou à l'Ordinaire; il peut aussi commuer en d'autres œuvres pies tous les vœux réservés au Souverain Pontife, excepté cependant les vœux de chasteté et de religion.

Les prêtres chargés du ministère de la confession auront soin d'étudier attentivement, dans la Lettre Apostolique, la partie qui concerne leurs pouvoirs, afin de bien savoir jusqu'où s'étend et où s'arrête la juridiction spéciale qui leur est accordée en faveur des pénitents qui s'adressent à eux pour gagner l'Indulgence du Jubilé.

10. — A l'occasion des Fêtes Constantiniennes, et pour joindre nos actions de grâces à celles de l'Église universelle, un *Te Deum* solennel sera chanté, le jour de la Pentecôte, dans toutes les églises et chapelles du diocèse.

Seront le présent Mandement et la Lettre Apostolique lus et publiés au prône de la messe, dans toutes les églises et chapelles où se célèbre l'office divin, et en chapitre dans les communautés religieuses, le premier dimanche après leur réception.

Donné à Québec, en Notre palais épiscopal, sous Notre seing, le sceau de l'archidiocèse et le contre-seing de Notre secrétaire, le vingtième jour du mois d'avril, en l'année mil neuf cent treize.

† LOUIS-NAZAIRE

Archevêque de Québec.

Par mandement de Monseigneur.

JULES LABERGE, ptre.

secrétaire.

Chronique diocésaine

Le 30 avril, fête de sainte Catherine de Sienna, a eu lieu au couvent des Dominicaines de l'Enfant-Jésus une cérémonie

de vêtue et de profession religieuse, qui fut présidée par Mgr T.-G. Rouleau, P. D., Principal de l'Ecole Normale de Québec. Il était assisté de MM. les abbés J. Gignac, aumônier de la communauté, et Cyr. Gagnon, prêtre du Séminaire,

Le Révérend Père H. Gaudibert, Missionnaire d'Afrique, a donné le sermon de circonstance.

Ont revêtu le saint habit :

Mlles Marie-Anne Bédard, de Saint-Charles de Limoilou, en religion, Sr Marie de l'Ascension; Marie-Léonie Costin, de Notre-Dame de Lévis, en religion, Sr Lucie de Narni.

Ont fait profession des vœux temporaires :

Mlles Marie-Adriana Nadeau, de Saint-Etienne de Beaumont, en religion, Sr François-Xavier; Marie-Jeanne, Cantin, de Québec, en religion, Sr Marie du Sacré-Cœur.

Ont fait profession des vœux perpétuels :

Mlles Marie-Anna Leclerc, de Saint-Jean-Port-Joli, en religion, Sr Marie de l'Assomption; Mathilda Auger, de Sainte-Emmélie de Lotbinière, en religion, Sr Raymond de Pennafort.

Dimanche dernier, le 4 mai, S. G. Mgr l'Archevêque est allé au collège de Sainte-Anne de la Pocatière pour y ordonner prêtres deux professeurs de cette maison, MM. Camille Mercier et Emile Journault.

A la même ordination M. Onésime Lamonde a été fait sous-diacre.

M. l'abbé Mercier, a célébré sa première messe le lendemain à Saint-François-Xavier de Fraserville, et M. l'abbé Journault à l'Islet.

L'Indulgence de l'Autel privilégié.

Les Acta Sanctæ Sedis du 31 mars dernier ont publié une décision de la Sacrée Congrégation du Saint-Office (section des Indulgences), en date du 20 février 1913, qui simplifie désormais les conditions exigées pour gagner l'indulgence de l'Autel privilégié applicable aux messes dites pour les défunts : « Il ne sera plus requis à l'avenir, pour gagner l'indulgence de l'Autel

privilegié, de célébrer la messe de *Requiem*, ou celle de la férie, ou celle d'une vigile avec l'oraison propre d'un défunt ; il sera louable cependant de le faire, ainsi qu'il est permis et qu'il convient, par raison de piété envers ce défunt. »

—o—

Pour la canonisation de la B. Jeanne d'Arc
Circulaire de Mgr l'Evêque d'Orléans

AU CLERGÉ ET AUX FIDÈLES DE SON DIOCÈSE

—o—

Pour leur annoncer la première Réunion de la Sacrée-Congrégation des Rites, à propos du procès de Canonisation de la Bienheureuse Jeanne d'Arc, et réclamer leurs prières.

Mes très chers Frères,

Je viens aujourd'hui à vous, porteur d'une bonne nouvelle.

La première Congrégation relative à la Canonisation de la Bienheureuse Jeanne d'Arc se tiendra le mardi 15 avril, à Rome, sous la présidence de Son Eminence le cardinal Ferrata, ponent, c'est-à-dire à peu près comme nous dirions en français : haut commissaire de la Cause, au nom du Siège apostolique.

Il n'est pas inutile de rappeler, à ce sujet, que toute l'œuvre préparatoire à la Canonisation se ramène à établir que deux miracles ont été opérés par l'intercession du Bienheureux dont il s'agit depuis sa béatification. Les miracles opérés avant la béatification, si éclatants soient-ils, ne peuvent servir à la Canonisation. L'exigence de deux miracles depuis la béatification est du reste la seule manière, tout ensemble humiliée et audacieuse, d'appointer Dieu, de sommer Dieu, seul maître et souverain auteur des œuvres thaumaturgiques, d'exprimer sa suprême volonté sur la canonisation poursuivie. Parlez, Seigneur, par votre œuvre réservée : le miracle ; j'écoute, dit l'Église.

En ce qui concerne l'affaire de notre Bienheureuse, j'ai extrait de mon dossier, qui en contenait plusieurs autres, trois faits, qui, après *consultations réitérées et entourées des plus*

exactes précautions, m'ont paru dignes de retenir l'attention de juges aussi graves, aussi précautionnés, aussi avisés, que le sont les membres de la Congrégation des Rites.

J'ai reçu du Promoteur de la foi les facultés, la commission rogatoire, nécessaires avant de procéder à l'information officielle.

J'ai constitué, en juillet 1911, sous ma présidence effective, un tribunal qui eût compétence dans l'affaire. Nous avons consacré tout l'été et les commencements de l'automne, à raison de huit ou dix heures de séance par jour, à recueillir des dépositions de témoins, de médecins, interrogés sous la foi du serment. C'est sur les pièces ainsi accumulées en un volume de documents, de douze cents pages grand in-quarto à peu près, qu'ont travaillé les médecins romains, les avocats, Mgr le Promoteur, les consultants, le cardinal ponent, depuis deux années.

Nous sommes à la veille d'un premier débat.

Si l'issue s'en trouve favorable, deux autres lui succéderont

Les miracles proposés passeront, en effet, par un triple examen, en trois réunions espacées suffisamment pour permettre à chaque fois une nouvelle étude :

- 1° Celui des consultants et du cardinal ponent ;
- 2° Celui des consultants et des cardinaux des Rites ;
- 3° Celui des consultants, des cardinaux des Rites et du Pape.

A chaque fois, des médecins, qui pour, qui contre, seront commis pour assister, de leurs lumières, les théologiens.

Ainsi l'exige la prudence de l'Église.

Elle n'a pas peur des débats ; elle redoute les possibilités d'erreur.

Qui s'en plaindrait ? Qui l'en blâmerait ?

Je vous convie, mes frères, à donner le concours de vos prières aux Révérends Consultants des Rites, dans leur œuvre de mardi prochain.

Nous supplierons ardemment l'Esprit-Saint de répandre, sur la vénérable assemblée, ses lumières.

Si Dieu veut vraiment placer son auguste servante à ce faite de gloire, même humaine, qu'est la Canonisation, qu'il incline par ses persuasions efficaces le cœur de juges qui ne veulent que lui obéir. Voilà ce que nous demanderons, uni-

quement ce que nous demanderons, dans la supplication publique que nous ordonnons pour notre diocèse...

Et sera notre présente lettre lue au prône du dimanche 13 avril, dans toutes les paroisses et communautés de notre diocèse.

Orléans, le 8 avril 1913.

† STANISLAS, évêque d'Orléans.

Un événement religieux en Angleterre

L'Eglise anglicane a toujours fait effort, on le sait, pour imiter les usages et certaines coutumes de l'Eglise catholique. Un couvent même a été fondé dans un ancien monastère bénédictin, dans le but de faire revivre la vie religieuse telle qu'elle se pratiquait dans les siècles passés; ce mouvement de rapprochement a préparé une conversion définitive et nous en empruntons l'intéressant récit à l'*Univers* :

« Les hommes qui cherchent Dieu dans la simplicité de leur âme le trouvent toujours. Qu'il s'agisse de la conversion d'un infidèle ou d'un athée, du retour d'un ancien croyant, du passage de l'hérésie à la vraie lumière, la rénovation d'une âme commence par la bonne foi et l'humilité, et elle s'achève par la grâce divine qui abonde et surabonde en un esprit défiant de lui-même et confiant en la médiatrice et représentante du Christ, l'Eglise catholique, apostolique et romaine.

N'est-ce point le cas des moines bénédictins anglicans de l'île de *Caldey*, qui viennent de passer tous ou presque tous du protestantisme au catholicisme, à l'étonnement irrité des dissidents anglais et à la joie profonde des vrais croyants de ce pays et de l'univers catholique ?

Ils avaient cru d'abord posséder la vérité religieuse. En gardant leur foi protestante, ils avaient essayé de reproduire, en leur vie monastique, contemplative et laborieuse, les grandes lignes de la tradition bénédictine. Depuis quinze ans ils traçaient leur sillon. Depuis sept ans ils avaient, avec la permission du docteur Temple, alors archevêque de Cantorbéry, élu un abbé pour leur couvent qui florissait dans cette île calme et fertile de *Caldey*, au sud du pays de Galles. Mais

la prière, la réflexion et les études mirent peu à peu sous leurs yeux les lacunes profondes du protestantisme, les lézardes qui sillonnent chaque jour davantage ce code vermoulu de croyances, les idées matérielles qui le dirigent.

Dernièrement, l'abbé écrivit au D^r Randall, présent archevêque de Cantorbéry, pour lui demander reconnaissance de son ordre et des idées dogmatiques, morales et liturgiques, qu'il professe. L'archevêque transmit son autorité au D^r Gore, archevêque d'Oxford, qui ne voulut remplir sa fonction de visiteur officiel des moines qu'aux deux conditions suivantes : la *première*, que les biens du couvent fissent désormais partie de la mense épiscopale protestante, de façon à ne pouvoir être jamais aliénés dans la suite des temps ; la *seconde*, que le culte protestant fût strictement observé en la communauté. Quoique la première condition leur parût injuste, puisque par leurs seuls efforts ils avaient défriché l'île et qu'ils avaient apporté la fécondité là où était l'aridité, les moines virent dans la seconde une violence faite à leur conscience et, pour couper court à cette espèce de chantage, ils allèrent où leur inclination et leurs convictions les poussaient, c'est-à-dire à la foi romaine.

Dans leur recherche de la vérité, Dieu les a pour ainsi dire pris par la main et, de la première lueur jusqu'au présent et plein épanouissement de leur foi, ce fut vraiment un enchaînement de grâces qui les récompensa de leur réelle simplicité et de leur volonté de bien faire.

Déjà un Bénédictin, célèbre par ses écrits, ses prédications et sa grande piété, très connu par ses patientes recherches sur les martyrs de *Tyburn*, dom Bede Camm, qui appartient à la branche catholique anglaise de l'ordre de saint Benoît, est devenu l'abbé temporaire de Caldey. Dom Aelred, l'abbé nouvellement converti, ira passer trois ans à Rome, pour faire ses études théologiques, se préparer au sacerdoce et à sa consécration abbatiale. Il y a quelques jours, l'évêque de Menevia a reçu entre ses mains l'abjuration solennelle de toute la communauté, à la suite de laquelle le cardinal Merry del Val a envoyé la bénédiction apostolique : « *Le Saint-Père bénit affectueusement les nouveaux convertis en ce jour de leur réception au bercail et prie Dieu de leur accorder l'abon-*

« *dance de ses grâces. Exprimez, je vous prie, à chaque membre de la communauté ma profonde et plus affectueuse sympathie. . .* » Le Pape Pie X se réjouit donc de grand cœur du retour des moines de Caldey à la Sainte Église romaine; et avec Sa Sainteté nous devons bénir la providence de ses miséricordes, car il s'agit de trente nouvelles recrues pour l'Église catholique anglaise.

Il faut remonter haut, au temps de Manning et de Newman, pour assister à une pareille éclosion de convertis, et comme alors, il y a qualité et quantité: car il s'agit de convertis ayant de l'intelligence pour juger et agir en connaissance de cause, et ayant aussi de l'influence à propager et à faire fructifier. Leur conversion, ayez-en l'assurance, sera le prélude d'autres retours à Dieu et à l'Église romaine.

L'histoire raconte que Caldey était une des *Iles des Saints* longtemps avant que saint Colomban vint fonder un monastère à Iona en Ecosse (anno Domini 563). Pour au moins mille ans avant la Réforme, il y avait là une floraison de moines, et le pays est encore rempli de légendes populaires, qui racontent la vénération de la foule pour ses saints bienfaiteurs. Le sol est sûrement mêlé de leurs cendres et imprégné du parfum de leurs vertus. N'est-ce pas leur prière qui est montée au ciel et qui a changé les âmes de ces Bénédictins hérétiques pour les rendre de dignes anneaux de la longue chaîne des vrais fils de saint Benoît? . . .

Au moment de terminer ces notes brèves et un peu hâtives, je lis, dans un communiqué à la presse catholique, que dom Bede Camm quittera sous peu l'île de Caldey, pour aller préparer aussi les Bénédictines de Sainte-Bride (Milford Haven) à l'abjuration et à la conversion au catholicisme. Il y a dans ce couvent trente-sept religieuses, qui suivaient jusqu'ici la règle bénédictine anglicane. Comme leurs frères de Caldey, elles vont obéir à la grâce et revenir au giron de la sainte Église. Que Dieu les accompagne dans ce pas sérieux qui va décider de leur avenir éternel, et que l'action commune des moines de Caldey et des religieuses de Sainte-Bride soit le présage d'une moisson abondante de conversions pour l'Angleterre! . . . »

J. STONET.

—o— **Lourdes « Lourdensis »**

En réponse à une supplique qu'il avait adressée au Saint-Siège, Mgr Schœffer, évêque de Tarbes et de Lourdes, a reçu, par l'intermédiaire de S. Em. le cardinal de Laï, communication d'une décision de la Sacrée Congrégation Consistoriale l'autorisant à employer désormais dans les documents latins le qualificatif latin *Lourdensis*, plus familier et plus sympathique au peuple chrétien, au lieu de l'ancien *Lapurdensis*.

S. S. Léon XIII avait déjà donné droit de cité au nouveau vocable en l'employant plusieurs fois lui-même.

—o— **Bibliographie**

— Louis Capéran, *Le Problème du salut des infidèles*. Essai théologique. In-8°, 112 pages. *Idem*. Essai historique. In-8°, 550 pages. Librairie Gab. Beauchesne, Paris.

— MANUEL PRÉPARATOIRE A LA PREMIÈRE COMMUNION PRIVÉE, par le chanoine POULIN, curé de l'église de la Trinité à Paris. 1 vol. in-16, cartonné, avec nombreuses illustrations. Prix : 0 fr. 50. BLOUD et Cie, édit., 7, place Saint-Sulpice, Paris (VI^e).

En composant ce *Manuel préparatoire* l'auteur a voulu aider les parents, les confesseurs, les maîtres chrétiens, les curés, à disposer mieux et plus vite les petits enfants à la première communion privée. Ce *Manuel* a été conçu de manière à ne pas faire double emploi avec les catéchismes élémentaires et le texte n'est point conçu pour être récité de mémoire. Mais, si l'on considère que, pour beaucoup d'enfants, la préparation à la première Communion privée forme presque l'essentiel de l'instruction religieuse pour la vie entière, on se rendra compte de l'utilité de ce très bref exposé doctrinal, qui, du moins, ne laissera pas ses lecteurs complètement désarmés dans l'avenir. Cet ouvrage est honoré des plus précieuses approbations épiscopales.

— LA COMMUNION DES ENFANTS, par la R. M. MARIE LOYOLA. Traduit de l'anglais par M^{me} Emile Paris. In-12 de 468 pages. 4 fr.

(Ancienne librairie Poussielgue, J. de Gigord, éditeur, rue Cassette, 15, Paris.)

« C'est pour vous, chers enfants, que ce livre a été écrit, dans l'espoir qu'il pourrait vous aider à bien disposer votre âme à la visite de Notre-Seigneur toutes les fois qu'il daignera se donner à vous dans la sainte communion. Oui, nous pouvons vous aider, mais nous ne pouvons que cela, parce que préparer votre âme à recevoir Jésus ne peut être que votre affaire personnelle. »

Ces quelques mots par lesquels débute la préface indiquent le but que s'est proposé dans ce livre la Révérende Mère Loyola.

La nécessité d'ouvrir l'intelligence des enfants aux grandes vérités de la foi et de leur expliquer les termes, souvent difficiles à comprendre, du catéchisme, laisse en général trop peu de temps à ceux qui ont la charge de les instruire pour s'occuper suffisamment de ce qui peut et doit toucher leur cœur. Cette charmante introduction à la vie chrétienne aura pour eux l'incontestable avantage de leur faire mieux connaître le divin Modèle et, par conséquent, de le leur faire aimer. Les récits évangéliques leur sont présentés par la Mère Marie Loyola d'une façon si vivante, si simple, avec un charme si pénétrant, qu'ils ne pourront manquer d'être attirés vers Notre-Seigneur. Ils croiront le voir de leurs yeux, entendre sa parole ; car, ainsi que le dit très bien la Mère Marie Loyola, « c'est ici un livre d'images parlantes, » et les enfants s'approcheront de Jésus presque avec le même amour, la même confiance que ces heureux petits Hébreux qui, pendant sa vie mortelle, s'empresaient autour de lui.

— LA CONFIRMATION. *Allocutions préparatoires et Explication catéchistique*, par le Chanoine MILLOT, vicaire général de Versailles. — in-12, 3.50. — P. Lethielleux, éditeur, 10, rue Cassette, Paris (6°).

Voici un livre d'une utilité incontestable. Jusqu'à présent rien de semblable n'a paru. Nombreux sont les livres qui fournissent aux prédicateurs et aux catéchistes des allocutions préparatoires à la Première Communion. Nous n'en connaissons pas un jusqu'ici, qui ait donné un choix semblable d'allocutions préparatoires à la Confirmation. Suivant sa méthode ordinaire, l'auteur a emprunté à nos meilleurs auteurs — et en particulier à Mgr Gibier, Évêque de Versailles — des discours, dont quelques-uns sont absolument inédits, sur le sacre-

ment de Confirmation. Il y a joint un résumé de la doctrine catholique sur ce sujet, de nombreuses histoires et des prières.

Au moment où vont commencer les tournées de confirmation, tous les prêtres voudront avoir en main cet ouvrage qui leur rendra les plus grands services.

— LE CÉRÉMONIAL, par DOM BAUDOT. 1 vol. in-16 de la collection *Science et Religion (Liturgie, n° 660)*. Prix : 0 fr. 60. BLOUD et Cie, éditeurs, 7, place Saint-Sulpice, Paris (VI*).

L'auteur étudie les rites de nos saints Offices, particulièrement de la messe solennelle au temps de saint Grégoire, expose les pratiques romaines de la messe pontificale en faisant l'histoire des anciens *Orpines Romani*, montre comment ces anciens documents furent mis à contribution pour la formation du cérémonial des Évêques, et termine par un exposé sur le symbolisme des cérémonies.

— THÉORIE DE LA MESSE, par J. BROUSSOLLE, aumônier du lycée Michelet (Paris). 1 vol. in-12 de 260 pages. Prix : 2 francs. *Librairie P. Téqui, 82, rue Bonaparte, Paris-VI**, et chez Garneau, libraire, à Québec.

Nouvelle édition d'un livre auquel nous ne reprochons que son titre, qui a déçu quelques lecteurs et qui surtout ne dit pas tout ce que l'auteur nous donne. M. Broussolle, avant d'écrire ces pages, les a professées devant des jeunes gens cultivés, curieux, au courant déjà des obscurités qu'essaie d'accumuler la jeune science de l'histoire des religions. M. Broussolle, qui sur l'histoire même des religions a écrit ailleurs des pages extraordinairement pleines et concises, M. Broussolle excelle à faire la lumière sur ces difficiles questions, à montrer l'origine des errements de la fausse science, à donner la clef des solutions. Notion du sacrifice chez les divers peuples, universalité des sacrifices, sacrifices humains, caractère figuratif des sacrifices anciens : voilà des problèmes qui sont agités aujourd'hui même dans nos quotidiens à un sou et dont nous avons par conséquent le devoir de dire un mot dans nos instructions. Or, sur tout cela, on trouvera ici d'excellentes explications et ensuite des indications bibliographiques très précieuses qui permettront de compléter et d'approfondir ces questions. — Et puis enfin, avec M. Broussolle, l'art ne perd jamais ses droits : 50 illustrations, d'après l'antiquité chrétienne et les maîtres du moyen âge.